

2. La position du Canada

Plusieurs intervenants ont exploré les avenues qui s'offrent au gouvernement canadien si Washington devait l'inviter à se joindre au projet de bouclier antimissile et ce, en établissant un lien avec les autres programmes associés au *Homeland Defense*. Certains ont insisté sur les conséquences que ces programmes pourraient avoir sur l'intégrité et l'autonomie du Canada, que ce soit en termes politiques, territoriaux, et même intellectuels. Comment, et par qui, seront établies les normes déterminant le droit d'entrée en Amérique du Nord? Qui contrôlera effectivement cet espace? À long terme, ces autres programmes posent un défi tout aussi préoccupant que le NMD.

Certains ont renchéri, en affirmant que, du strict point de vue de la préservation de la souveraineté canadienne, les programmes de lutte antiterroriste ou de contrôle de l'immigration sont plus lourds de conséquence que ne l'est le NMD. Sur la base de ce postulat, un intervenant a suggéré d'inverser la stratégie esquissée par le second présentateur : selon lui, le Canada devrait accepter de participer au projet de bouclier antimissile si cela lui permettait de bénéficier d'une plus grande marge de négociation lorsque viendrait le temps de discuter des questions d'immigration ou de lutte contre le terrorisme. L'un des arguments évoqués en faveur de cette position est que, puisque le projet est techniquement peu probable, il a peu de chance d'être réalisé, ce qui minimise les conséquences négatives d'un appui à ce projet.

III. LA GESTION DES FRONTIÈRES ET LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

La troisième séance a été consacrée aux problèmes liés à la gestion des frontières, que ce soit l'immigration illégale, la répression du trafic de stupéfiants ou les mesures antiterroristes.

a. Présentations

Le premier orateur, Daniel Drache, a surtout mis l'accent sur les différentes conceptions que suggère la notion de frontière. Elles marquent le lieu où se rencontrent deux entités souveraines, souvent de puissance inégale, comme c'est le cas entre le Canada et les États-Unis. Elles sont donc érigées et perçues de façons différentes, que ce soit en termes conceptuels ou matériels. Ces différences sont cruciales pour comprendre la dynamique des relations canado-américaines en ce domaine.

Les Canadiens ont, pour l'essentiel, dépolitisé leur conception de la frontière, au profit d'une plus grande ouverture des marchés. La notion de « ligne de front » associée à la frontière est généralement absente du discours canadien. Aux États-Unis, la frontière est considérée non seulement comme une porte d'entrée ou de sortie, mais aussi comme un mur, lequel marque la première ligne de front dans la lutte contre les menaces dirigées contre la société américaine. Contrairement à l'idée reçue, la ligne qui sépare le Canada des États-Unis n'est pas exempte d'armes. Elle est en fait gardée, du côté américain, par un petit nombre de professionnels qui